

Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 1 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU PATRIMOINE

Le conseil est donné à une personne et a pour objet son patrimoine.

Le conseil patrimonial ne peut donc être donné qu'avec une parfaite connaissance des fondamentaux régissant la vie juridique de la personne prise en compte en tant qu'individu doté de droits et d'obligations et en tant qu'élément de la cellule familiale. Par ailleurs, les mouvements du patrimoine en font une matière dynamique qui nécessite la maîtrise des règles de droit entourant les biens.

Ce sont ces connaissances que CGPC vous propose d'acquérir dans le cadre de cette U.V. 1 - **Environnement juridique du patrimoine**.

1. LA CAPACITÉ

Objectifs :

- Différencier les personnes physiques des personnes morales,
- Distinguer les actes de disposition des actes d'administration,
- Identifier et caractériser les différents régimes de protection des personnes incapables,
- Connaître le sort des actes passés en « période suspecte » (c'est à dire pour une personne fragile avant ou en cours d'ouverture d'une mesure de protection),
- Cerner les contours de la responsabilité civile des personnes physiques.

- 1.1 La capacité juridique, attribut juridique de la personne émancipée.
- 1.2 Les régimes de droit commun de protection des personnes vulnérables et de leur patrimoine.
- 1.3 Le mandat de protection future, l'habilitation familiale, la désignation anticipée du curateur et du tuteur et la fiducie gestion.
- 1.4 Les généralités de la responsabilité civile des majeurs et mineurs.

2. LA GESTION JURIDIQUE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER

Objectifs :

- Réussir l'acquisition, la détention, la gestion et la cession d'un bien mobilier ou immobilier,
- Identifier les modes d'acquisition, de détention, de gestion et leurs effets,
- Identifier les garanties mobilières et immobilières,
- Cerner la finalité de la fiducie et ses caractéristiques,
- Comprendre les effets de la cession d'un bien mobilier ou immobilier,
- Cerner les contours juridiques de la location immobilière,
- Identifier et maîtriser les règles de l'indivision et du démembrement de propriété tant sur des actifs immobiliers que mobiliers (liquidités, valeurs mobilières, portefeuille titres, participations sociétaires et blocs de contrôle),
- Comprendre la copropriété.

- 2.1 L'acquisition mobilière ou immobilière et constitution d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier (qu'il soit de jouissance ou locatif).
- 2.2 Les modes de détention et ses effets.
- 2.3 La fiducie – notions.
- 2.4 La gestion (et notamment la détention directe ou indirecte).
- 2.5 La cession.
- 2.6 La location immobilière : les règles locatives, les contraintes de la détention sociétaire.
- 2.7 La détention en copropriété.

3. LE DROIT DE LA FAMILLE

Objectifs :

- Cerner les conditions des régimes primaires, régimes matrimoniaux et effets du mariage, du PACS et de la relation de concubinage,
- Déterminer les effets de la dissolution du mariage, du PACS et de la relation de concubinage,
- Identifier la problématique du régime matrimonial dans un contexte international et les règles de détermination et de changement de régime matrimonial d'après la convention de la Haye du 14 mars 1978 entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1992,
- Identifier et maîtriser les créances et récompenses entre époux et leurs conséquences liquidatives.

- 3.1 Le mariage – Les effets, les régimes matrimoniaux, la dissolution du mariage.
- 3.2 Le PACS – Droits et obligations – La rupture du PACS et ses effets.
- 3.3 Le concubinage – Droits et obligations – La cessation du lien de concubinage.
- 3.4 L'interaction de l'assurance-vie et des régimes matrimoniaux.

4. LA FILIATION ET L'ADOPTION (SELON LE CODE CIVIL)

Objectifs :

- Cerner les principes et effets de l'adoption,
- Etre en mesure d'identifier et de maîtriser les autres techniques de transmission.

- 4.1 L'adoption simple.
- 4.2 L'adoption plénière.
- 4.3 Les alternatives à l'adoption en matière de transmission.

5. LES TRANSMISSIONS, SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS

Objectifs :

- Maîtriser les règles de dévolution successorale et les mécanismes juridiques d'anticipation et d'organisation successorale dans un contexte franco-français, européen et mondial,
- Identifier les éléments d'extranéité et cerner leurs impacts sur les successions,
- Dissocier les biens propres des biens communs,
- Maîtriser la donation-partage et son actualité,
- Déterminer les effets de la détention en indivision ou démembrée,
- Identifier les situations où il est peut être favorable de renoncer à une succession.

- 5.1 Les successions et libéralités pour des couples concubins, pacsés et mariés.
- 5.2 Les successions européennes et le nouveau principe d'unicité, les successions mondiales et les règles de morcellement des successions.
- 5.3 Les legs et testaments et leur adéquation avec les clauses bénéficiaires.
- 5.4 Le droit de la propriété et ses effets sur les biens mobiliers et immobiliers.

5.5 L'interdiction des pactes sur succession future et ses dérogations : la renonciation anticipée à l'action en réduction, le mandat à effet posthume et la désignation anticipée d'un tiers administrateur.

5.6 Les aspects civils de l'assurance-vie et du démembrement de la clause bénéficiaire.

6. DROIT DU PATRIMOINE DES PERSONNES MORALES (DONT SC)

Objectifs :

- Maîtriser les principales formes de société,
- Distinguer la notion d'actif et de passif,
- Identifier les différentes lignes d'un compte d'exploitation,
- Déterminer les effets du patrimoine d'affectation,
- Cerner les caractéristiques et enjeux du patrimoine social,
- Anticiper la transmission du patrimoine,
- Décrire les effets de la cessation d'activité,
- Identifier les principales clauses statutaires à enjeux.

- 6.1 Les formes sociales et clauses statutaires.
- 6.2 Le patrimoine, actif de la personne morale.
- 6.3 La gestion du patrimoine social.
- 6.4 La détention.
- 6.5 La transmission, dissolution et liquidation de la société.

Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 2 - ENVIRONNEMENT FISCAL DU PATRIMOINE

La fiscalité n'est pas un objectif patrimonial en soi. Cependant maîtriser la règle fiscale dans ces grands principes est indispensable pour faire preuve de pédagogie face au consommateur épargnant. Cerner les dérogations, incitations et autres niches en vigueur permettra de construire et de conseiller une stratégie patrimoniale fiscalement saine. Un outil obligatoire et nécessaire...

Ce sont ces connaissances que CGPC vous propose d'acquérir dans le cadre de cette U.V. 2 - **L'environnement fiscal du patrimoine**.

1. L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Objectifs :

- Maîtriser les fondamentaux et mécanismes de la fiscalité des personnes physiques en France,
- Différencier les différents types de revenus et leur traitement fiscal,
- Identifier les mécanismes de réduction de l'assiette fiscale ou de l'impôt (hors niches fiscales),
- Identifier les prélèvements sociaux et leurs conditions d'application,
- Caractériser les obligations liées à la déclaration et au paiement de l'impôt,
- Cerner les règles de contrôle et de sanction.

- 1.1 Le foyer fiscal et la territorialité de l'impôt sur le revenu.
- 1.2 Les différents revenus catégoriels.
- 1.3 Les principes généraux de l'impôt sur le revenu.
- 1.4 Les réductions et crédits d'impôt.
- 1.5 Les prélèvements sociaux.

2. LA FISCALITÉ DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Objectifs :

- Caractériser les différents dispositifs de défiscalisation immobilière,
- Identifier les taxes afférentes à l'acquisition, la détention d'un bien immobilier.

- 2.1 Les principaux dispositifs fiscaux (Pinel/Scellier/Malraux Borloo ancien/Censi-Bouvard).
- 2.2 Les avantages fiscaux des investissements dans des monuments historiques.
- 2.3 Le statut de loueur en meublé (professionnel et non professionnel).
- 2.4 L'investissement forestier.
- 2.5 Les taxes afférentes à l'acquisition et à la détention d'un bien immobilier.

3. L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

Objectifs :

- Connaître les règles d'évaluation des biens soumis à l'ISF,
- Déterminer le montant de l'ISF.

- 3.1 Personnes imposables – détermination du foyer fiscal.
- 3.2 Biens totalement ou partiellement exonérés.
- 3.3 ISF et les non-résidents.
- 3.3 Détermination de l'assiette de l'impôt et calcul de l'impôt.
- 3.4 L'Exit Tax.

4. LE RÉGIME DES PLUS-VALUES

Objectifs :

- Différencier les plus-values afin d'appliquer à chaque catégorie les règles fiscales appropriées.

- 4.1 Les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux.
- 4.2 Les plus-values immobilières.

5. LA FISCALITÉ DE LA TRANSMISSION À TITRE GRATUIT

Objectifs :

- Identifier les conséquences fiscales et patrimoniales des différents modes de transmission.

- 5.1 Fiscalité de la transmission par décès.
- 5.2 Fiscalité des donations.
- 5.3 Particularités du démembrement de propriété.

6. LA FISCALITÉ DES PERSONNES MORALES ET DES SOCIÉTÉS DE CAPITAUX

Objectifs :

- Cerner les principes généraux de la fiscalité en entreprise.

- 6.1 Les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu.
- 6.2 Les sociétés soumises à l'IS.
- 6.3 Les plus-values professionnelles.
- 6.4 La cession à titre onéreux.
- 6.5 La cession des droits sociaux.

7. LES NOTIONS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE FISCAL

Objectifs :

- Cerner les pouvoirs de l'administration fiscale pour rechercher les infractions commises par les contribuables et régulariser leur situation fiscale,
- Déterminer les effets du contrôle fiscal.

- 7.1 Le droit de communication, le pouvoir de contrôle, le pouvoir de redressement, le droit de reprise, le droit de visite et de saisie.
- 7.2 La vérification de la comptabilité en entreprise.
- 7.3 Les généralités sur le recouvrement de l'impôt.

Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER (Compréhension des principes économiques)

Sur les conseils du professionnel, l'épargnant va placer ses liquidités sur des produits bancaires ou financiers en fonction d'un certain nombre de critères. Nous pouvons en citer trois, le niveau de risque, l'horizon de placement et la rentabilité espérée. Il est donc nécessaire pour le Conseil en gestion de patrimoine de maîtriser les concepts clé de l'économie, de comprendre son schéma de financement et les mécanismes et comportements en découlant.

Ce sont ces connaissances que CGPC vous propose d'acquérir et de vérifier dans le cadre de cette U.V. 3 - **L'environnement économique et financier du patrimoine.**

1. LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Objectifs :

- Comprendre la fonction de production et les mécanismes de création de valeurs,
- Identifier et comprendre les agrégats et indicateurs économiques,
- Analyser une situation conjoncturelle et être en capacité de comprendre les composantes structurelles,
- Déterminer les modèles sociaux et le rôle de l'Etat,
- Comprendre les systèmes d'échanges et le rôle de l'OMC,
- Différencier les courants de pensées et comprendre les politiques budgétaires et monétaires actuellement appliqués en Europe.

- 1.1 La production.
- 1.2. L'équilibre du marché.
- 1.3. Les indicateurs économiques.
- 1.4. Les modèles sociaux et la mondialisation.
- 1.5. Les systèmes d'échanges.
- 1.6. Les politiques économiques (concepts et politiques budgétaire et monétaire).

2. LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Objectifs :

- Identifier et comparer les différents modes de financement des activités économiques,
- Caractériser le rôle des institutions financières dans le financement de l'économie,
- Comprendre l'interdépendance entre les institutions financières et le marché financier dans le financement de l'économie,
- Caractériser le rôle de la monnaie, des banques et comprendre l'incidence des politiques monétaires.

- 2.1 Structures globales de financement.
- 2.2 La révolution financière : d'un financement par le crédit à un financement par l'épargne.

3. LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Objectifs :

- Comprendre le rôle croissant des marchés de capitaux dans l'économie,
- Différencier les marchés monétaires et les marchés financiers,
- Comprendre l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des marchés financiers,
- Déterminer les grands mécanismes des négociations de valeurs et des ordres de bourse.

- 3.1 Marchés de capitaux à court terme : les marchés monétaires.
- 3.2 Marchés de capitaux à long terme : les marchés financiers.

4. LES ACTIFS FINANCIERS

Objectifs:

- Différencier juridiquement et économiquement les actifs financiers,
- Caractériser les typologies d'actifs financiers,
- Appréhender l'environnement de la gestion d'actifs,
- Comprendre les clés d'analyse des marchés.

4.1 Les obligations et autres titres de dette.

4.2 Les actions et autres titres de capital.

4.3 La couverture du risque global : les marchés dérivés.



Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 4 - PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE SON PATRIMOINE

Pourquoi une U.V. sur la protection de la personne et de son patrimoine ?

- 1/ Parce qu'un des premiers besoins exprimés par les clients potentiels des Conseils en gestion de patrimoine est la protection de leur personne et de leurs proches. Le rôle social de l'assurance de personnes prend alors tout son sens...
- 2/ Parce que l'assurance vie est encore un des placements préférés des français...
- 3/ Parce que l'assurance vie n'est pas un produit mais une solution construite sur un contrat...
- 4/ Parce que son rôle économique est incontournable...

C'est pourquoi une bonne analyse patrimoniale passe d'abord par la connaissance des acquis sociaux (régimes de protection sociale, régimes retraite) et des acquis de l'entreprise (assurances collectives). La maîtrise des règles techniques, juridiques et fiscales ainsi que l'environnement réglementaire des assurances de personnes sont donc indispensables.

Ce sont ces connaissances que CGPC vous propose d'acquérir et de vérifier dans le cadre de cette U.V. 4 - **Protection de la personne et de son patrimoine.**

1. LES FONDAMENTAUX DE LA PROTECTION

Objectifs :

- Comprendre les mécanismes de la protection sociale en France (comment, pour quoi, pour qui et quand ?).

- 1.1. Les principes et mécanismes.
- 1.2. Les aléas : conséquences et prise en charge.
- 1.3. Les statuts sociaux.

2. LES RÉGIMES OBLIGATOIRES (BASE + COMPLÉMENTAIRES)

Objectifs :

- Cerner les limites des régimes de protection sociale obligatoire en santé, prévoyance et retraite.

- 2.1. Les régimes de protection sociale (santé prévoyance) de base et complémentaires.
- 2.2. Les régimes de retraite de base et complémentaires.

3. LES SOLUTIONS FACULTATIVES

Objectifs :

- Déterminer les solutions assurantielles individuelles et collectives en matière de santé, prévoyance et retraite,
- Définir le cadre juridique et fiscal des assurances collectives,
- Appréhender les conditions de souscription et de garantie des assurances collectives,
- Identifier les solutions spécifiques à une catégorie professionnelle telle que les TNS, à des besoins d'entreprise ou à un risque particulier comme la retraite.

- 3.1. Solutions facultatives prévoyance / santé.
- 3.2. Solutions facultatives retraite.

4. L'ÉPARGNE SALARIALE

Objectifs :

- Déterminer les conditions et mécanismes des composantes de l'épargne salariale,
- Caractériser les dispositifs de l'épargne salariale,
- Appréhender l'optimisation sociale et fiscale pour l'entreprise par le biais de l'épargne salariale.

4.1. Les composantes de l'épargne salariale.

4.2. Les dispositifs d'épargne salariale.

5. L'ASSURANCE-VIE / LES CONTRATS DE CAPITALISATION

Objectifs :

- Différencier les contrats de prévoyance, épargne et retraite et les contrats de capitalisation,
- Comprendre les éléments techniques et financiers du contrat d'assurance vie,
- Cerner l'environnement juridique du contrat d'assurance vie et du contrat de capitalisation à la souscription, pendant la vie du contrat et au terme du contrat,
- Maîtriser les dispositions sociales et fiscales relatives au contrat d'assurance vie et de capitalisation,
- Identifier et cerner les effets patrimoniaux du contrat d'assurance vie,
- Déterminer l'environnement financier des contrats retraite et épargne,
- Analyser le couple risque rentabilité,
- Savoir présenter les différents types de gestion sur les contrats en UC.

5.1. Fondamentaux et principes généraux.

5.2. Souscription – Vie – Dénouement du contrat d'assurance vie.

5.3. Traitement fiscal et social de l'assurance vie.

5.4. Spécificités du contrat de capitalisation.

Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 5 - RÉGLEMENTATION ET DÉONTOLOGIE

Le métier de Conseil en gestion de patrimoine ne bénéficie pas d'un statut spécifique, comme peut l'être par exemple le courtage d'assurance. Cependant, progressivement, les activités exercées par ce professionnel ont fait l'objet d'une juxtaposition de règles sectorielles (statut de conseiller en investissement financier (CIF), d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiement (IOBSP) et de courtier d'assurance, le statut d'agent immobilier et la compétence juridique appropriée (CJA).

La nécessaire protection du consommateur de prévoyance, d'épargne et de services d'investissement ont conduit le métier à se doter de codes déontologique et d'éthique. Peu à peu, la réglementation s'est approprié ses standards et pratiques donnant naissance par exemple aux dernières directives européennes telles que MiFID II (Directive sur les marchés d'instruments financiers), IDD (Directive sur la distribution d'assurance). La compréhension et le respect de ces normes réglementaires dans leur ensemble sont donc une priorité pour les certifiés.

1. ETRE CERTIFIÉ

Objectifs :

- Identifier les droits et obligations du certifié CFP®/CGPC.

- 1.1 Objectifs de l'association.
- 1.2 Droits des certifiés.
- 1.3 Ethique et déontologie de l'Association.

2. LES AUTORITÉS DE TUTELLES DU CGP ET LES ASSOCIATIONS CIF

Objectifs :

- Cerner le rôle, le domaine d'action et les pouvoirs de sanctions des autorités de régulation/ Comprendre le rôle des associations CIF.

- 2.1 L'AMF.
- 2.2 L'ACPR et l'ORIAS.
- 1.3 Les associations CIF.

3. LES OBLIGATIONS LÉGALES DU CGP EN FONCTION DE SON ACTIVITÉ : CIF/PSI/IOBSP/ Intermédiaires d'assurance/Agents immobiliers/CJA

Objectifs :

- Cerner le cadre réglementaire permettant une meilleure protection du consommateur épargnant,
- Caractériser les statuts/capacités et compétences professionnelles nécessaires au CGP en fonction de l'activité et de la forme juridique choisie et en déterminer les responsabilités.

- 3.1 Les obligations communes.
- 3.2 Les différents statuts/ compétences/ capacités nécessaires au métier de CGP et obligations spécifiques.
- 3.3 La responsabilité des CGP.

4. LA PROTECTION DU CONSOmmATEUR ÉPARGNANT

Objectifs :

- Identifier les documents obligatoires dans la relation client,
- Différencier le devoir d'information et le devoir de conseil,
- Cerner les principes déontologiques de place.

- 4.1 Les délais de rétractation.
- 4.2 Les documents obligatoires à la relation client.
- 4.3 Le devoir d'information.
- 4.4 Le devoir de conseil et sa formalisation.
- 4.5 La garantie financière.
- 4.6 La procédure de réclamation.
- 4.7 Les engagements déontologiques des entreprises membres de l'FFA.

5. LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Objectifs :

- Cerner la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- Identifier les obligations en la matière des acteurs de la gestion de patrimoine,
- Comprendre le rôle de TRACFIN et maîtriser le processus de la déclaration de soupçons,
- Mesurer les risques encourus en cas de non-respect de la LAB.

- 5.1 Les mécanisme du blanchiment.
- 5.2 Les obligations des acteurs de la Gestion de patrimoine.
- 5.3 TRACFIN et la déclaration de soupçon.
- 5.4 Les sanctions en cas de non-respect des obligations.

Affiliée au réseau international des Certified Financial Planners
Financial Planning Standards Board (FPSB)



EXAMEN DE CERTIFICATION

U.V. 6 - SYNTHÈSE – DIAGNOSTIC ET CONSEIL PATRIMONIAL GLOBAL

ÉPREUVE ÉCRITE

SYNTHÈSE - DIAGNOSTIC ET CONSEIL PATRIMONIAL GLOBAL

Objectifs :

L'objectif de cette épreuve est de vérifier, à partir d'un cas de gestion de patrimoine, les capacités d'analyse et de synthèse des futurs « conseils en gestion de patrimoine certifiés ».

Le candidat sera également jugé sur sa capacité à mettre l'accent sur les aspects juridiques, fiscaux, financiers ou patrimoniaux qui, selon lui, devraient être approfondis avant toute analyse ou proposition de solution.

L'accent sera mis sur la capacité du candidat à formuler différentes préconisations, en explicitant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

L'approche, délibérément transversale, synthétise les programmes des 5 U.V. précédentes, dans l'optique du diagnostic et du conseil patrimonial global :

- Bilan patrimonial,
- Aides à la décision et outils de simulation,
- Diagnostic et conseil patrimonial global,
- Préconisations.

ÉPREUVE ORALE

CONDUITE D'ENTRETIEN ET MÉTHODOLOGIE DU CONSEIL

Les épreuves orales d'un examen sont toujours délicates dans leur dimensionnement (quel niveau technique, quelle répartition entre approche comportementale et maîtrise technique,... ?) et dans le positionnement adopté par le jury et le positionnement à adopter par le(la) candidat(e) (jeux de rôle, interrogation académique,... ?). C'est pourquoi, afin de restreindre la part de doute et de subjectivité, les sujets ont tous la même présentation (sujet spécimen sur notre site www.cgpc.fr), l'épreuve se déroule sous la forme d'une mise en situation professionnelle (Clients potentiel - 2 membres du jury/CGP-candidat). Les critères d'évaluation sont à la disposition (fiche d'évaluation sur notre site www.cgpc.fr) du candidat. Lors de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet (sujet spécimen) et bénéficie de 30 minutes de préparation. L'épreuve orale dure 30 minutes.

Objectifs :

L'objectif de cette épreuve, partie intégrante de l'U.V. 6, est de vérifier le comportement du candidat et la méthodologie qu'il met en œuvre pour répondre à un client ou prospect.

Il ne s'agit pas d'un test de vérification des connaissances, mais d'une appréciation de l'aptitude à appréhender globalement un problème patrimonial et à exposer les solutions alternatives pouvant être apportées.